

N°31-2010

Séance du Mardi 14 décembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Date de la convocation
1 ^{er} décembre 2010

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication
15 décembre 2010

L'an deux mille dix et le mardi quatorze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Monsieur Pierre GUTCHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : BOURROULLIAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUTCHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, L'ANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : SAMALENS Guy, LOUBEDAT : DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel), MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Maryse, et GARRET Gilles, **PERCHEDE** : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : L'ANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis, LAUJUZAN : SENAC Claude (remplacé par Guy SAMALENS), LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline, MORMES : SPOERRY Gérard, **PERCHEDE** : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine).

Absents : LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, LOUBEDAT : SEMPE Bernard ; LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, SION : DALES Annie.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention d'investissement de l'Office de Tourisme au titre de l'année 2010

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle les crédits inscrits lors du vote du Budget Prévisionnel, destinés à accompagner des actions d'investissement portées par l'Office de Tourisme.

Il indique par ailleurs le courrier daté du 15 novembre 2010 adressé à la communauté de communes par l'Office de Tourisme du Canton de Nogaro sollicitant une subvention d'investissement au titre de l'année 2010 pour un montant de 7 778,01 €.

Monsieur le Président propose, après renseignements pris auprès de Monsieur le Trésorier, que cette somme soit imputée à l'article 2042 et non à l'article 2031 comme prévu initialement lors du budget prévisionnel et amortie sur une durée de 5 ans à compter de l'année 2011.

Maryse MARTINOT ne participe pas au vote.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE,

- Le versement d'une subvention d'investissement à l'Office de Tourisme du Canton de Nogaro, liée aux missions remplies pour le compte de la communauté de communes, pour un montant de 7 778,01 € ;
- L'imputation à l'article 2042 pour un montant de 7 778,01 € ;
- L'amortissement de cette dépense à compter de 2011 sur une durée de 5 ans.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,


Pierre GUTCHANNE.

